

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 76 (1931)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Une fantaisie de député. — Les examens dits pédagogiques des recrues. — Notre langage militaire. — Les exercices du Service de santé.

M. Rochaix, député de Genève au Conseil national, tient à ne pas laisser entamer sa réputation d'original sentimental. Il a saisi la presse de son intention de proposer aux Chambres fédérales la suppression des manœuvres de division et celles des cours de répétition de landwehr en 1932, pour rendre hommage à la Conférence du désarmement ! Il est peu probable que celle-ci prête à cet hommage une attention quelconque, — elle aura d'autres chiens à fouetter, — et M. Rochaix y sera pour ses frais d'imagination.

Il est du reste fort déplaisant de voir un législateur donner le mauvais exemple de l'ignorance ou de la violation des lois. M. Rochaix devrait se le dire. Les cours de répétition de la landwehr sont prévus par la loi, et certes, actuellement surtout, ils ne sont pas superflus. La loi prévoit des formations d'infanterie de landwehr pour compléter nos brigades ; or, aucune expérience n'a encore été poursuivie pour se rendre compte si cela est possible. Cette expérience demanderait précisément d'appeler des bataillons de landwehr à des manœuvres de division ; mais il convient, auparavant, de constituer et d'instruire ces bataillons, ce qui n'a pas été fait ces dernières années.

Il est très désirable, au surplus, de ne pas introduire le désordre dans l'étude qui commence de la réforme de nos institutions militaires. La commission dite « des rognures » inaugure, en ce moment, son travail, son délicat travail ; elle a prié le Département militaire de ne pas attendre ses conclusions pour débroussailler le terrain en vue des études ultérieures ; si tout le monde se mêle maintenant d'y aller de ses fantaisies et d'intervenir dans des recherches difficiles et qui doivent être sérieuses, c'est-à-dire méthodiques, pour satisfaire ses intérêts électoraux, ce sera le bon moyen de tout retarder. Nous n'avons pas à nous occuper, présentement, de la Conférence du désarmement ; quand, elle aussi, aura formulé des conclusions pratiques, nous verrons ce qu'il convient d'en tirer pour

nos intérêts helvétiques. Jusque-là, nous n'avons pas à devancer les temps et à gesticuler dans le vide. La Conférence du désarmement est une chose, et la réforme militaire suisse en est une autre. Poursuivons celle-ci sans la compliquer de considérations qui y sont étrangères. Et que nos députés aux Chambres fédérales s'appliquent à donner le bon exemple, et non pas le mauvais.

Ainsi, sans doute, l'a pensé le groupe parlementaire de M. Rochaix auquel celui-ci a communiqué son intention. A l'unanimité moins trois voix, il a pris la décision suivante :

« Le groupe radical-démocratique est d'avis que, pour la protection de l'indépendance et de la neutralité de notre pays, il est impossible de renoncer à entretenir une armée de milices, bien préparée et armée en conséquence. Il constate que les mesures proposées par M. Rochaix ne sont pas propres à influencer favorablement le désarmement général et que, du reste, la question des économies à apporter dans le domaine militaire est pendante devant les autorités fédérales. Pour ces raisons, le groupe rejette le postulat Rochaix. En revanche, il appuiera tous les efforts en faveur de la paix mondiale ».

* * *

Les partisans des examens dits pédagogiques ne perdent pas tout espoir de ressusciter cette onéreuse et inutile institution. La chronique suisse de février en a parlé ; elle a rappelé l'unanimité avec laquelle la superfluité de ces examens a été reconnue, et constaté que l'introduction au budget militaire du crédit de 160 000 fr. qu'ils nécessiteraient était un luxe dont notre armée se passera le plus volontiers du monde. Une commission du Conseil des Etats en a délibéré cependant. C'est là qu'a réapparu l'idée de la résurrection des dits examens. Cette commission a invité le Conseil fédéral à étudier de nouveau « en temps opportun » s'ils pourraient être réintroduits, et comment ils pourraient être envisagés. Cette rédaction emberlificotée dit assez que leurs partisans cherchent la petite porte par laquelle ils parviendraient à les ressusciter sans trop provoquer la légitime opposition qui les a condamnés.

* * *

Nous avons appris que notre rédaction, qui ne tient pas compte de la façon dont notre guide des états-majors et d'autres règlements prévoient les abréviations de certains termes, offusquait de nos camarades. Nous en sommes fâché, mais jusqu'à ce que l'on nous ait prouvé que nous sommes dans l'erreur, nous ne

changerons pas notre désir de rédiger la *Revue militaire suisse* autant que possible en français. Nous commettons assez d'incorrections involontaires sans nous complaire à en ajouter de voulues. Pourquoi, par exemple, mettre des initiales majuscules à des substantifs communs, alors qu'elles doivent être réservées aux noms propres et au mot qui commence une phrase ? C'est une règle simple et facile à retenir de la grammaire. C'est absurde d'écrire Compagnie ou Bataillon, quand on devrait écrire moins prétentieusement compagnie et bataillon. Ce n'est pas une raison, parce qu'on abrège et que l'on met cp. et bat., ce qui est compréhensible dans un ordre, mais moins dans un texte général, pour s'affranchir de la règle. Pourquoi compliquer ce qui est simple ?

Que l'on mette des majuscules quand il s'agit d'abréviations où la lettre est isolée, c'est un usage qui se conçoit ; on sait que P. C. signifie poste de commandement, et C. A. corps d'armée. Mais, dans ces cas, on a soin d'isoler la première lettre du mot, et non pas d'en imaginer une, comme le J qui est censé abrégé le mot infanterie. On dira, par exemple, R. I., ce qui est une abréviation logique de « régiment d'infanterie », mais R. J. ne rime à rien dans la langue française et doit être proscrit dans un texte écrit en cette langue, n'en déplaise au service des transmissions.

Un terme qui va disparaître, du moins on doit l'espérer, est celui de « brigade d'infanterie », puisque la chose n'existe plus.

Il y aurait beaucoup à dire sur nos incorrections de langage. Par exemple, on entend souvent dire, sur nos places d'armes, « à cheval de la route ». On est à cheval *sur* un mur, et non pas *d'un* mur. Si l'on tient à conserver la préposition *de* on dira « de part et d'autre de la route », ou sinon « à cheval *sur* la route ». Etc., etc., etc.

Que rangera-t-on sous ces trois et caetera dont le nombre pourrait être multiplié ?

Premier et caetera : « Sans autre ». Cette expression figure assez souvent dans notre langage militaire. Que signifie-t-elle ? Rien. Sans autre quoi, s'il vous plaît ? Elle est censée traduire le « ohne Weiteres » de nos Confédérés de la Suisse allemande. Que signifie « ohne Weiteres » ? Un dictionnaire que l'on affirme digne de confiance, *Sachs-Villate enzyklopädisches französisch-deutsches und deutsch-französisches Wörterbuch* traduit « ohne Weiteres » par « sans façon ». Mais, sauf erreur, nos Confédérés de la Suisse allemande l'entendent différemment ; pour eux « ohne Weiteres » signifie « sans insister davantage », « sans rien ajouter ». Le français possède

une expression correspondante et juste : « sans plus », signifiant « et pas plus », ce qui répond bien au « ohne Weiteres » de nos Confédérés. « Sans plus » est une expression française qui signifie quelque chose, tandis que « sans autre » n'est pas français et ne signifie rien.

Deuxième et caetera. On lit souvent, dans nos comptes rendus de manœuvres : « la division est arrivée avec son avant-garde à tel point, à telle heure ». Ce serait bien plus drôle si elle y arrivait sans son avant-garde. Mais ce n'est pas ainsi que l'écrivain l'entend. Ce qu'il veut dire, c'est que l'avant-garde de la division arrive au point ordonné à l'heure indiquée. Alors pourquoi ne pas le dire puisque c'est ainsi qu'il l'entend, au lieu de dire ce qu'il n'entend pas ? Tout le monde sait qu'une avant-garde est une couverture, et que le gros qu'elle couvre est échelonné derrière elle, quelquefois loin derrière elle.

Troisième et caetera. Le nouveau règlement de l'infanterie parle du tireur « couché » que les anciens règlements disaient tireur « à terre ». Qui a raison, le nouveau règlement ou les anciens ? L'allemand dit « liegend ». La traduction « couché » répond mieux dès lors au texte allemand. Il s'y ajoute que le français est respecté. D'abord, que le tireur soit debout, à genou ou couché, à moins d'être en avion, il n'est jamais en l'air, mais obéissant à l'attraction terrestre qui le retient « sur le plancher des vaches » si l'on ose dire. En outre, s'il est couché, il n'est pas « à terre » mais « par terre ». Quelqu'un qui tombe sur ses pieds tombe « à terre », mais quelqu'un qui s'étale sur le sol de toute la longueur de son corps, tel le tireur dans la position de l'homme couché, tombe « par terre ».

Après quoi, et même si ces trois imperfections de notre langage militaire étaient corrigées, il en resterait assez d'autres que l'on commet à chaque instant soi-même pour se défendre contre le reproche d'être un pion. Sans parler du langage sportif qui contamine notre français, le rendant incompréhensible à qui ne joue pas au « football », et sans parler de la pénétration britannique qui, le snobisme aidant, s'introduit ailleurs que sur le terrain des sports. Le « footing » continuera à remplacer la marche, le « dancing » la danse, le « tea room » le salon du confiseur.... On peut renouveler les et caetera.

Tout cela ne date pas d'aujourd'hui ; c'est vieux au contraire, très vieux, comme Molière :

Panrace : De quelle langue voulez-vous vous servir avec moi ?...
Voulez-vous me parler italien ?

Sganarelle : Non.

Panrace : Espagnol ?

Sganarelle : Non.

Panrace : Allemand ?

Sganarelle : Non.

Panrace : Anglais ?

Sganarelle : Non.

Panrace : Latin ?

Sganarelle : Non.

Panrace : Grec ?

Sganarelle : Non.

Panrace : Hébreu ?

Sganarelle : Non.

Panrace : Syriac ?

Sganarelle : Non.

Panrace : Turc ?

Sganarelle : Non.

Panrace : Arabe ?

Sganarelle : Non, non ; français, — français, français.

Panrace : Ah ! français.

Sganarelle : Fort bien.

Panrace : Passez donc de l'autre côté ; car cette oreille-ci est destinée pour les langues scientifiques — et étrangères, — et l'autre est pour — la vulgaire et — la maternelle.

Molière a prêché dans le désert.

J'étais seul, l'autre soir, au Théâtre français.
Ou presque seul ; l'auteur n'avait pas grand succès,
Ce n'était que Molière...

* * *

Nous voici loin de la tactique. Revenons-y. *Rebaille m'en mè,* pour parler le français des caves de Lavaux.

Du 22 au 25 juin, dans la région de Bretaye, auront lieu des exercices tactiques du Service de santé analogues à ceux que le capitaine de Haller décrit dans la présente livraison, mais d'un cadre plus restreint. Y prendront part l'Ecole des recrues du Service de santé de montagne 2-31, et le groupe sanitaire de montagne 2. Des officiers de toutes armes, surtout ceux qui appartiennent à des formations de montagne, tiendront à y assister. Ils ne sauraient mieux se préparer à cette excursion qu'en se pénétrant de l'étude du capitaine de Haller, particulièrement de sa suite qui paraîtra dans la livraison de mai.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre pour l'exercice 1931-1932.

Je m'astreins tous les ans à suivre de près, à l'intention des lecteurs de la *Revue militaire suisse*, la discussion devant le Parlement de notre budget de la guerre, non pas tant à cause des précisions — chiffres de crédits ou effectifs — que l'on y trouve et qui figurent désormais de façon autrement facile à consulter dans l'*Annuaire militaire* de la Société des Nations, mais principalement parce que cette discussion met en relief les points essentiels sur lesquels se porte l'attention du pays en matière de défense nationale. L'examen du budget fait dans cet esprit n'est plus une compilation de détails techniques arides. Il représente un tableau, mettons une esquisse largement brossée d'un sujet dont les données tant matérielles que psychologiques sont, à notre époque d'après guerre et de transformation générale singulièrement complexes, incertaines et délicates.

En ce qui concerne les impondérables auxquels je viens de faire allusion, il importe de signaler en premier lieu l'atmosphère de calme et d'apaisement dans laquelle s'est déroulée la discussion à la Chambre des députés. Certes, socialistes et communistes, bien qu'ils ne votent jamais par principe les budgets de défense nationale, n'ont pas plus renoncé cette année qu'ils ne l'avaient fait l'an dernier à leurs tentatives d'obstruction et au développement de critiques s'inspirant de l'antipatriotisme le moins équivoque. Chez nous, on admet que chacun expose ses idées et opinions à sa guise, et l'incontinence verbale de ces messieurs n'a d'autre résultat que de leur permettre d'apprécier les avantages du régime sous lequel ils vivent. Ils ne pourraient certainement pas s'offrir les mêmes libertés sous une dictature quelconque, que celle-ci fût de gauche ou de droite.

Nul inconvénient, au demeurant, pour le pays, car nous nous rendons aujourd'hui mieux compte que nous ne faisons il y a quelque temps, de la nécessité de maintenir en état une organisation militaire efficace. « L'année 1931 vient, dans la politique extérieure, a dit M. Bouilloux-Laffont, le rapporteur attitré du budget de la guerre, sous le signe de l'inquiétude, en dépit de tous les efforts accomplis par la France pour organiser la paix, et le souci de la défense nationale apparaît aujourd'hui de plus en plus impérieux. »

Et c'est pourquoi l'on se demande avec une certaine anxiété si

nous disposons d'une force armée suffisante pour parer aux risques d'incendie qui couvent sous des cendres mal éteintes et que des courants d'air persistants ou accrus menacent de faire flamber à nouveau.

La force d'une armée dépend d'un si grand nombre de contingences que vouloir en faire une estimation en quelque sorte mathématique, c'est un peu s'attacher à résoudre le problème de la quadrature du cercle.

Les effectifs fournissent un premier élément d'appréciation. Mais par effectifs, il convient d'entendre ceux du temps de paix seulement, car si l'on fait intervenir le chiffre des réserves mobilisables alors, les questions d'instruction et d'entraînement prennent le pas sur la seule considération du nombre. L'importance de l'effectif de paix ne paraît pas douteuse. Elle l'emporte même aujourd'hui sur ce qu'elle était naguère, quand on ne concevait pas que l'on pût partir en campagne sans avoir mis complètement sur pied l'immense appareil de la nation armée. Dorénavant, il pourra n'en plus être de même, au moins pour les grands Etats que la balkanisation consécutive à la fin de la grande guerre a laissé subsister en bordure de l'Europe centrale, France, Allemagne, Italie. On conçoit très bien que des conflits surgissant entre puissances secondaires et qui exigeraient de celles-ci un effort total de mobilisation, viendraient à n'exiger de certaines grandes puissances susvisées qu'un effort partiel dans lequel leurs effectifs de paix, ou même seulement une partie de ceux-ci, auraient l'occasion d'être utilisés.

Ainsi s'expliquent les comparaisons, plus serrées de près que jamais, établies entre les chiffres d'effectifs dont disposent les différentes armées étrangères. Chez nous, où l'effectif de paix est simultanément fonction des militaires de carrière, mais surtout des militaires du contingent, on ne peut juger des disponibilités réelles comme on ferait d'une armée basée exclusivement sur la première de ces deux catégories.

Ainsi s'explique encore la tendance, à laquelle chaque Etat semble incliner, de multiplier les distinctions entre la nature spéciale des fonctions confiées aux diverses sortes de militaires : soldats proprement dits, gendarmes, policiers, gardes-frontières, miliciens actifs, etc., et qui permettent de dissimuler dans les budgets une part non négligeable des effectifs armés dont disposent certaines nations.

Ainsi s'explique enfin que tant de chiffres variables aient été évoqués à la tribune de la Chambre des députés au sujet de nos

effectifs actuels : tous les écarts que l'on peut relever à ce propos — je ne tiens compte que des orateurs de bonne foi — partent de bases différentes et font que les statistiques ne sont en aucune façon comparables. Un fait est cependant manifeste, c'est que nantis du service d'un an nous avons aujourd'hui moins de soldats que nous n'en possédions au temps du service de deux ou trois ans. Le chiffre de 200 000 hommes instruits, c'est-à-dire ayant six mois de service accomplis, donne une estimation sensiblement exacte de notre potentiel militaire permanent. Ce n'est évidemment pas le Pérou, comme dirait l'autre, en regard des armées des grandes puissances voisines.

Mais il n'y a pas que les effectifs sur lesquels s'établisse la force armée d'un peuple. Leur organisation importe également et de façon essentielle. Un même nombre de soldats ici et là ne représente pas des forces égales selon qu'il est groupé sur un territoire métropolitain ou réparti dans un vaste territoire colonial d'outre-mer. Il en est pour l'armée de terre comme pour la marine : la parité est un moyen trop simpliste ou trop dissimulé ; il ne confère aucune égalité. Et ceci justifie la distinction fondamentale, établie d'ailleurs depuis peu, dans la façon de grouper nos dépenses de défense nationale en budget métropolitain et budget d'outre-mer.

Cette séparation fait ressortir les chiffres suivants de notre budget de la guerre pour le prochain exercice : 4751 millions pour la guerre, 1708 millions pour la défense des territoires d'outre-mer. Examinant en détail les crédits proposés, M. Bouilloux-Laffont s'est attaché à montrer d'une part que notre défense nationale, telle qu'elle est organisée actuellement, nécessite des dépenses de personnel à peu près incompressibles, d'autre part, que les dépenses de matériel se révèlent insuffisantes, ce qui a conduit la Commission à relever cette année de 30 millions les crédits demandés à cet égard par le gouvernement. Passant ensuite en revue l'organisation des forces militaires des différentes puissances, l'honorable rapporteur a prouvé, avec tableaux comparatifs à l'appui, que, le cas très particulier de l'Allemagne étant mis à part, la France est, de toutes, celle qui a fait subir à ses crédits de défense nationale la plus forte réduction.

Les discours prononcés au cours de la discussion ont touché aux points qui, à l'heure actuelle, font l'objet des préoccupations relatives à l'efficacité de notre statut militaire. Si peu d'argent qu'on dépense, encore convient-il de ne le point dépenser inutilement.

Les chroniques que j'ai récemment consacrées au service d'un an vous montraient déjà que ce service était abondamment discuté.

Ce qui est curieux c'est que pendant l'examen du budget, l'unanimité s'est faite contre l'application de la loi actuelle, sans que la durée elle-même du service se trouvât mise en cause. Pas plus les partis de droite que ceux de gauche ne veulent maintenir l'organisation à laquelle le nom du général Débeney restera attaché — j'allais dire englué — et si l'on en croit donc nos parlementaires, ce serait un fiasco complet. Cela n'empêche les deux conceptions extrêmes de rester manifestement en présence : celle des socialistes qui voudraient qu'on en vînt au régime exclusif des milices ; celle des partis de droite, favorables à un retour pur et simple à l'ancienne formule. M. Maginot, notre ministre de la guerre dont l'autorité croît chaque jour devant le Parlement comme devant le pays, n'a pas dissimulé que le système des milices, pour être efficace, est plus dispendieux qu'aucun autre. Car il ne faut pas que la milice soit la voie détournée qui nous amène au désarmement de fait : rien ne serait plus dangereux qu'une telle équivoque. Une milice ayant une réelle puissance — en aura-t-elle jamais autant qu'une armée conçue selon le principe des armées d'autrefois ¹ ? — exige non seulement des crédits très élevés, mais encore elle impose aux miliciens des charges sensiblement supérieures à un service militaire ordinaire, même si celui-ci dure plusieurs années et que l'on effectue à un âge où la situation personnelle des citoyens est, en général, encore indécise.

Quoiqu'il en soit, la note donnée par M. Maginot paraît celle qui convient le mieux à l'heure actuelle. « Il faudrait, a-t-il dit, apporter des solutions d'organisations militaires nouvelles. Sont-elles possibles maintenant ? Le système d'un an entre à peine en vigueur ; on ne peut songer à le modifier avant qu'il ait été soumis à l'épreuve de l'expérience ; cette stabilité ne peut du reste être que passagère. A partir de 1935, nous allons pendant cinq ans et demi avoir des contingents très réduits : ceux d'un service de six mois. Notre organisation actuelle ne pourra plus jouer ; il faudra donc auparavant apporter des formules nouvelles ; dès maintenant, l'état-major les étudie avec la préoccupation d'assurer notre sécurité sans faire peser sur le pays des charges excessives. »

Jusque-là, il faut s'accommoder de ce qu'on a et faire pour le mieux. C'est avec la situation présente que la France ira l'an prochain à la Conférence du désarmement. Il importe de n'y aller qu'avec un programme et qui ne fasse pas litière de nos intérêts vitaux,

¹ Je pose cette question pour la France et non pour d'autres pays, car l'armée qui convient à un peuple ne convient pas forcément à un peuple voisin.

c'est-à-dire qui nous permette de vivre en paix, à l'abri des épreuves que nous avons vécues et sans que notre empire colonial, qui est chair de la France elle-même, puisse être à son tour menacé. Rappelons-nous le mot du général von Seckt : « Le plus puissant stimulant à la guerre, c'est un pays sans défense. »

S'il n'est pas possible de faire des économies sur le budget des effectifs, serait-on en droit d'en espérer sur les dépenses de matériel ? Moins que jamais, à en croire ceux qui sont au courant de la situation exacte de notre armée. La cadence selon laquelle on renouvelle notre matériel de guerre est trop lente, eu égard à la rapidité d'évolution de la science et de l'industrie. Le problème a été envisagé à la Chambre par M. Jean Fabry avec une hauteur de vues tout à fait remarquable. Il ne lui semble pas, tout d'abord, que dans un conflit la supériorité vienne seulement de la qualité du matériel. A son avis, la quantité et l'utilisation importeront davantage. Or, une bonne utilisation du matériel découlera de son renouvellement sur le champ de bataille. Ainsi se retrouve la notion de fabrication qui est essentielle dans la guerre au XX^e siècle. Moderniser l'armée, ce n'est pas moderniser l'homme, toujours le même ; c'est utiliser au mieux un matériel puissant, vite et bien fabriqué.

Ce n'est un secret pour personne que nos fabrications de guerre, telles qu'elles sont conçues actuellement, ne donnent pas satisfaction. Faillite, en premier lieu, de l'institution du secrétariat permanent de la défense nationale, en qui, lors de sa reconstitution d'après guerre, on avait mis tant d'espérances. Mais faillite aussi de l'organisation intérieure de notre armée. Les fabrications de matériel militaire relèvent de trop de directions différentes. Défaut d'unité et aussi crise dans le recrutement du personnel. On ne peut remédier à cette crise que par la création d'un corps de techniciens, celui des ingénieurs militaires, placé sous l'autorité directe du ministre.

Par suite du défaut d'organisation des fabrications, notre budget est considérablement enflé par l'obligation où nous sommes de prévoir une longue période de démarrage, c'est-à-dire qu'il nous faut, dès le temps de paix, entretenir des stocks trop lourds pour nos moyens. C'est ce démarrage que nous devons nous attacher à réduire par une organisation rationnelle des fabrications. D'où une définition nouvelle à adopter en matière d'armements, définition dont il y aura lieu de tenir compte l'an prochain à Genève : les hommes, les fusils, les canons en constituent la première série. Mais il en est une seconde, l'usine, le laboratoire, la voie ferrée, l'avion, l'automobile, tous outils de travail incorporés à la vie moderne qui se transforment

soudainement en outils de destruction. A quoi servirait, je vous le demande, de réduire ou même supprimer les premiers si l'on conservait aux seconds toutes leurs possibilités de puissance maléfique ?

Seul le désarmement moral reste à envisager, et M. Jean Fabry, bien que parti d'un point de vue tout différent, se rejoint avec notre éminent ministre des affaires étrangères, M. Briand, dont toute l'action internationale a tendu, depuis la fin de la guerre, vers l'apaisement des esprits, prélude du désarmement des bras.

Pour finir ce très rapide examen de notre budget de la guerre, je signale que M. Maginot s'est déclaré partisan résolu de la création d'un ministère central de la défense nationale, chargé d'introduire la coordination indispensable entre les départements de la guerre, de la marine et de l'air. Question qui n'est pas neuve, mais que nous ne verrons pas de sitôt résolue chez nous, car elle touche de trop près à la politique pure et au caractère démocratique de nos institutions.

INFORMATIONS

Haut commandement. — Nos lecteurs sont tous au courant de changements qui se sont produits dans le haut commandement depuis notre dernière livraison. Nous les reproduisons à titre de conservation documentaire.

Les colonels-divisionnaires Favre et Grosselin ont demandé à être relevés de leurs commandements des 4^e et 1^{re} divisions. Le Conseil fédéral a fait droit à leurs demandes avec remerciements pour les services rendus.

A la tête de la 4^e division, le Conseil fédéral a désigné le colonel Miescher, à Bâle, promu colonel-divisionnaire. Le colonel-divisionnaire Guisan, à Lausanne, passe de la 2^e à la 1^{re} division, et est remplacé au commandement de la 2^e par le colonel R. de Diesbach, à Fribourg, promu colonel-divisionnaire.

Celui-ci est remplacé au commandement de la 5^e brigade de montagne, par le colonel Borel, à Colombier.

Lors des promotions de fin 1930, le colonel-divisionnaire de